

Questions orales

son petit speech, il peut répondre à la question. Comment peut-on attendre des radiotélédiffuseurs du secteur privé qu'ils fassent des projets d'avenir alors que le gouvernement lui-même est incapable de décider ce qu'il entend faire de la Société Radio-Canada?

Le ministre pourrait-il également nous dire comment il se fait qu'après avoir publié l'automne dernier, le 7 octobre plus exactement, un communiqué dans lequel il menaçait les propriétaires de bar possédant des TRT sans permis, il ait complètement changé d'idée hier.

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): Madame le Président, je sais que les parlementaires ont leurs tactiques et je n'ignore pas non plus que si j'avais présenté, hier, la politique relative à la Société Radio-Canada, le député m'aurait reproché d'avoir rejeté le rapport Applebaum-Hébert, de ne pas avoir permis un débat public assez long sur cette question et de n'avoir laissé le comité permanent des communications et de la culture se prononcer sur le rapport Applebaum-Hébert et sur les modèles proposés dans ce dernier pour la Société Radio-Canada.

Le député ne m'a pas encore donné une opinion bien informée sur l'orientation que, selon lui, la Société Radio-Canada doit prendre dans les mois à venir. J'ai donc demandé au conseil d'administration de la Société Radio-Canada de me faire savoir comment il envisageait l'avenir. Mes collaborateurs étudient la situation, et je suis persuadé que le mois prochain ou peu après, le comité permanent des communications et de la culture, qui étudie le rapport Applebaum-Hébert, me donnera son avis sur cette question, avis dont nous tiendrons compte lorsque nous prendrons une décision définitive à ce sujet.

Entre temps, il est évident que la Société Radio-Canada qui, comme je l'ai dit hier, est un élément primordial du système de radiotélédiffusion canadien, poursuivra son travail, et les radiotélédiffuseurs privés devront continuer d'accepter une forte présence du secteur public dans le système de radiotélédiffusion canadien.

LA POLITIQUE SUR LES ANTENNES PARABOLIQUES CAPTANT
LES ÉMISSIONS DIFFUSÉES PAR SATELLITE

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, de ce côté de la Chambre, nous serons heureux de donner au ministre tous les conseils qu'il désire. Nous savons qu'il en a bien besoin. Le ministre est-il maintenant prêt à répondre à la question que j'ai posée plus tôt au sujet de sa volte-face à propos des bars? Deuxièmement, a-t-il dit à un journaliste, hier, que pour deux éléments de sa politique, les deux sur quatre exigeant une mesure législative, il n'avait pas l'intention de déposer de projet de loi avant septembre. Cela veut dire que rien ne se fera avant les prochaines élections. Quand le ministre va-t-il se décider à agir?

● (1420)

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): Madame le Président, la déclaration que le gouvernement a faite hier, à propos des antennes paraboliques, visait à assurer aux Canadiens qui vivent dans les régions éloignées, particulièrement dans le nord des provinces de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, tout comme à leurs concitoyens du sud, l'accès à une

bonne gamme de programmes. Nous estimons qu'avec les progrès réalisés au cours des dix dernières années dans les communications par satellite, il est temps que la technologie soit mise à la disposition des habitants de toutes les régions du pays. En fait, nous avons ouvert à tous les Canadiens l'accès à ce que je considère comme l'un des meilleurs réseaux de diffusion au monde.

* * *

LA SANTÉ

LE GROUPE D'ÉTUDE DE L'ASSOCIATION MÉDICALE
CANADIENNE—LA COLLABORATION DU GOUVERNEMENT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, comme madame le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est absente, je vais poser ma question au premier ministre. Celui-ci n'ignore pas qu'au début de la journée, l'Association médicale canadienne a annoncé la mise sur pied d'un groupe chargé d'étudier la répartition des ressources dans le domaine de la santé. Elle a pris cette décision, je crois, à cause de l'inertie du gouvernement et des inquiétudes grandissantes exprimées par les médecins, les infirmières, les physiothérapeutes et d'autres groupements, notamment les églises et les syndicats. Le premier ministre veut-il nous dire si son gouvernement va coopérer avec l'Association médicale canadienne, selon les vœux de cette dernière? Va-t-il collaborer à cette étude?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, madame le Président, je ne peux pas répondre à cela, mais je me ferai un plaisir de prendre note de la question au nom du ministre.

LE FINANCEMENT DES SERVICES DE SANTÉ

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, la situation critique des services de santé est due en partie à des problèmes financiers. Le premier ministre a annoncé son intention de tenir une conférence des premiers ministres sur l'économie. Peut-il nous dire s'il compte aborder, à cette occasion, la question du financement des services de santé, avant qu'il ne soit trop tard et qu'il n'y ait trop de victimes.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, j'ai l'intention de rencontrer les premiers ministres pour discuter des questions économiques à moyen et à long terme. Les ministres des Finances se réuniront la semaine prochaine pour parler des problèmes à court terme. Je pense qu'ils traiteront principalement des questions économiques. En ce qui concerne la santé et les services sociaux, le ministre compétent va certainement s'occuper de ces questions.

* * *

LA RADIODIFFUSION

LA STRATÉGIE DU GOUVERNEMENT—LA POLITIQUE À L'ÉGARD
DES COMPAGNIES DE TÉLÉDISTRIBUTION

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications et fait suite, en fait, à celles qui lui ont été posées un peu plus tôt. Le ministre a garanti à la Chambre que ceux qui vivent dans un bar ou dans la brousse peuvent voir les émissions transmises par satellite mais pas ceux qui habitent dans une tour ou un